



Plan Local d'Urbanisme

1E

Liste des Emplacements Réservés

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 Approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Liste des Emplacements Réservés de Saint-Mandrier-sur-Mer :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Surface en m ²
1	Elargissement du CD 18	Département		15 060
2	Elargissement de la Rue Rouget de l'Isle	Commune	5m	960
3	Création d'équipements publics et aménagement de la Place du 11 Novembre	Commune		430
4	Future desserte du Quartier Le Palmier	Commune		250
5	Création d'un trottoir le long de l'avenue Marie Fliche Bergis	Commune	4m	565
6	Aménagement de la Place du cimetière	Commune		720
7	Aménagement du Chemin des Mimosas	Commune		130
8	Création d'une liaison entre la plage de la Vieille et la RD 18	Commune	3m	255
9	Création d'un bassin de rétention des Eaux Pluviales	Commune		720
10	Création d'équipements publics	Commune		3 415
11	Liaison Corniche du Soleil - voie Costabella	Commune	6m	995
12	Elargissement du virage angle chemins des Mimosas et avenue de la Rade	Commune		75
13	Réservation conduite d'eau existante	Commune		1 380
14	Elargissement de l'accès secondaire au collège à partir du Chemin des Aubépines	Commune		30
15	Aménagement du débouché de la voie d'accès aux HLM du Creux St Georges sur la Route du Cap Cépet	Commune		80
16	Elargissement de la voie d'accès à la plage de la Coudoulière	Commune	6m	685
17	Création d'un Bassin de rétention des Eaux Pluviales	Commune		3 065
18	Création d'un Bassin de rétention des Eaux Pluviales	Commune		6 625
19	Création d'un Bassin de rétention des Eaux Pluviales	Commune		4 175
20	Création d'un chemin piétonnier Layon du Lazaret	Commune	1,5 à 2m	4 880
21	Elargissement de la Voie de la Renardière	Commune	6m	1 095
22	Création de logements sociaux et d'équipements publics	Commune		765
23	Création d'un parking naturel en arrière de la Plage Sainte Asile	Commune		4 200
24	Création d'une piste cyclable de 3 mètres d'emprise entre le Port Pin Rolland et l'anse du creux Saint-Georges	Commune	3 m	